

CONSEIL MUNICIPAL DE NOUZEROLLES

Séance du 14 février 2011

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2011.

PRESENTS : MM. LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1^{er} Adjoint- FRELOT Claudine, 2^{ème} Adjoint-, PINGAUD Patrice, AUSSOURD Louise, BARBAUD Marcelle, DESRIEUX Jean-Claude, PERGAUD Laurent, GUETRE Lucette.

ABSENTE excusée : Mlle PAVAGEAU Nathalie.

Secrétaire de séance : Mme GUETRE Lucette.

M. le Maire propose l'ajout des points suivants à l'ordre du jour :

- Désignation de délégués au sein de commissions communales ou organismes extérieurs, en remplacement de M. BIGOT Alain ayant démissionné.
- Plan Communal de Sauvegarde.

Le Conseil accepte, à l'unanimité, l'ajout de ces deux points à l'ordre du jour.

EQUIPEMENT CUISINE SALLE POLYVALENTE

En présence du représentant de D.E.C.H.O Centre (Distribution d'Équipement pour les Collectivités et l'Hôtellerie - 03100 Montluçon) convoqué à la séance, le Conseil Municipal étudie et choisit le matériel nécessaire à l'équipement de la cuisine de la Salle Polyvalente.

Un bon de commande est signé pour les articles suivants :

- un fourneau électrique avec 5 plaques et four électriques (2 300,00 € HT),
- une plonge 2 bacs 500 x 500, avec égouttoir à droite et encastrement pour lave-vaisselle (820,00 € HT),
- une douchette (222,60 € HT),
- un lave-vaisselle (1 496,75 € HT),
- une armoire haute à portes coulissantes (1 510,00 € HT) avec option fermeture à clé (46,00 € HT),
- un meuble plan de travail 700 x 1600, portes coulissantes avec dossier (939,00 € HT).

Montant total de la commande : 7 334,35 € HT, soit 8 771,88 € TTC.

Il est décidé de demander à M. Jérôme BRUNET d'intervenir sur l'installation électrique, qui doit être triphasée pour la mise en place de cet équipement. Deux lignes sont à tirer, une pour le lave-vaisselle et une pour le fourneau.

Le choix de la vaisselle se fera ultérieurement (catalogue à étudier).

DEVIS RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

La commission des travaux, réunie le 31 janvier 2011, a étudié les devis fournis suite à la consultation d'entreprises lancée en novembre 2009 et fait part à l'ensemble du Conseil Municipal de ses observations.

Il a notamment été relevé une différence importante de prix entre les propositions concernant un bloc porte intérieur 2 vantaux (lot n° 2 – menuiserie) destiné à être posé dans le couloir de la Mairie en vis-à-vis de la porte de la salle actuelle.

C'est pourquoi un intervenant de la SAS ADAM a été convoqué à la réunion afin d'apporter des précisions. Ce dernier a confirmé qu'il s'agit bien d'un bloc porte âme pleine, en bois exotique, mortaisé, identique à la porte déjà existante.

Le Conseil Municipal sélectionne par conséquent les devis suivants :

- | | |
|--|----------------|
| - lot n° 1, gros-œuvre : Entreprise PEZANT Jean-Michel (Measnes) | 8 629,67 € HT |
| - lot n° 2, menuiserie : SAS ADAM (St Agnant de Versillat) | 11 030,88 € HT |
| - lot n° 3, plâtrerie : TECHNI PLATRE (La Châtre) | 9 198,75 € HT |
| - lot n° 4, carrelage-faïence : SARL BERNARD (Fresselines) | 1 663,98 € HT |
| - lot n° 5, plomberie-chauffage : Entreprise BRUNET Jérôme (Nouzerolles)
(faire préciser la différence de puissance des radiateurs par rapport à la proposition fournie par une autre entreprise) | 2 153,32 € HT |
| - lot n° 6, électricité-ventilation : Entreprise BRUNET Jérôme (Nouzerolles) | 4 243,06 € HT |
| - lot n° 7, peinture : SARL DEMOCRATE (La Châtre) | 4 355,53 € HT |
| - lot n° 8, couverture : Entreprise FRAPPAT (Naillat) | 9 380,18 € HT |

(sous réserve que la fuite existant depuis la réfection de la toiture de la Mairie soit réparée avant commencement des travaux).

Ces entreprises seront contactées afin de leur demander si une réactualisation de leur devis est nécessaire et connaître leur disponibilité et délai d'intervention.

TRAVAUX A LA JARRIGE

Le Conseil Municipal s'est rendu sur les lieux afin d'étudier le problème de ruissellement d'eau traversant la cour de M. PERGAUD en cas de fortes pluies.

La SARL TP VIZIERES-LEPINAT a établi un devis s'élevant à 1 166,10 € TTC, prévoyant la pose d'un caniveau (6 mètres) avec grille sur la partie communale et 25 mètres de tuyaux PVC pour évacuation dans la propriété de M. PERGAUD.

Le Conseil Municipal, après discussion, accepte de financer le caniveau (600,00 € HT), l'eau provenant de la route et du terrain communal. Le reste des travaux sera à la charge du demandeur.

Il est précisé que si à l'avenir d'autres administrés formulent des demandes de ce genre, une décision analogue devra être prise.

OFFRE ACQUISITION BIENS DEPENDANT DE LA SUCCESSION COUAILLER

M. le Maire fait savoir que le Domaine a été nommé curateur de la succession des époux COUAILLER et que la vente de la maison avec terrain, sis au Bourg, cadastrés B 925, peut désormais être réalisée.

Le Conseil Municipal serait intéressé par ces biens, en vue d'aménager un logement locatif et de disposer d'un local pour le stockage du matériel communal.

Par conséquent, il est décidé de soumettre au Domaine une offre d'acquisition pour la somme de 12 000 €.

DEMANDE DE SUBVENTION

- Le Collège Benjamin Bord de DUN-LE-PALESTEL organise deux voyages :
- un voyage à Valence (Espagne) du 12 au 18 mars 2011 pour les élèves hispanistes de 3^{ème}.
 - un voyage en Allemagne destiné aux collégiens germanistes de 4^{ème} et de 3^{ème}.

Afin de diminuer la participation financière des familles, l'établissement sollicite une subvention.

Les élèves de la Commune concernés par ces voyages sont Théo MOREAU et Coralie PINGAUD.

Le Conseil Municipal décide d'accorder, comme les années précédentes, une subvention de 22 € par élève. Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2011 et versée après le vote de ce dernier.

DEVIS S.I.E.R.S.

Malgré des relances réitérées, le devis demandé au S.I.E.R.S. concernant le broyage des accotements, des fossés, des terrains communaux et du captage, 3 fois par an, n'a toujours pas été reçu à ce jour.

QUESTIONS DIVERSES

- L'arrangement envisagé avec M. FORESTIER Patrick, intéressé par l'acquisition d'une partie de la parcelle B 916, Le Bourg, appartenant à Mme MAFRAND, est confirmé. Après délimitation de la partie qui serait achetée par la collectivité et de celle revenant à M. FORESTIER, un accès commun pourrait être créé et aménagé en bordure de la RD 5.

- Le Conseil Municipal prend connaissance du Plan Communal de Sauvegarde qui a été élaboré en Mairie, en vue d'assurer l'information, l'alerte, l'assistance et le soutien de la population en cas de risques majeurs. Ce document, approuvé à l'unanimité, sera transmis à la Préfecture.

- *Désignation de délégués :*

Suite à la démission de M. BIGOT Alain, Conseiller Municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein des commissions communales ou organismes extérieurs dont il faisait partie.

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne les délégués suivants :

- « Choisir de Vivre à Domicile » : Mme GUETRE Lucette (suppléante)
- C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) : Mme FRELOT Claudine
- Commission des travaux : M. PERGAUD Laurent.

- Suite au curage du fossé en bordure de la route de La Jarrige, M. LAVILLE Robert a formulé une réclamation, considérant que ces travaux génèrent un apport important d'eau dans son champ. Il souhaiterait canaliser cette eau par la pose de tuyaux traversant la parcelle et demande que la Commune participe aux frais.

Le Conseil Municipal refuse d'intervenir sur un terrain privé.

- L'élaboration d'un plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics a été confié par la Communauté de communes du Pays Dunois au Bureau d'Etudes SAUNIER & ASSOCIES. Parmi les aménagements préconisés, le Conseil Municipal envisage de réaliser dans un premier temps les travaux suivants :

- création d'un cheminement stable et réglementaire d'une largeur de 1,40 m, en sable rose, allant de l'aire de stationnement de l'Eglise jusqu'à la porte d'entrée,
- matérialisation d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite, à proximité de la rampe d'accès à la Mairie,
- pose d'un garde-corps à la rampe d'accès de la Salle Polyvalente et matérialisation d'une place de parking.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2011.

Des renseignements seront pris auprès de la Préfecture pour savoir s'il y a la possibilité de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2011 (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

Le Maire,